

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE COLE
Séance ordinaire du 16 septembre 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : M. Francis SEDAN, M. Thierry De BEAUMONT, M. Philippe BILLAT, M. Christian CASTAGNE, M. Olivier CHAPUIS, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Yvette DUBOS, Mme Annick DUMONT, Mme Véronique GUYONNEAU, M. Lionel MARJARIE, Mme Caroline POUJOL

Absents :

Secrétaire : M. Christian CASTAGNE

ORDRE DU JOUR

Objet : Indemnités de fonction des Adjointes : rémunération au taux maximal prévu au barème du 1^{er} janvier 2020, soit 9.9%.

Objet : Rectification d'une délibération concernant une demande de changement d'assiette d'un chemin rural au lieu-dit Neuville : modification de la délibération n°2018-22, à savoir que l'aliénation se fera par une double vente à l'euro symbolique.

Questions diverses :

- Maison médicale :
 - Présentations des options possibles
 - Le Conseil mandate Francis Sedan pour appeler 2 architectes : Messieurs Vigier Pierre et Ragaven Mevine
 - Mission : RDC Cabinet médical, appartement indépendant au 1^{er}, isolation extérieure, RDC indépendant.
- Cadeaux de Noel : Pas de cadeaux individuels, potentiellement une subvention aux écoles (Saint Jean et demander à Saint martin de faire de même) pour organiser un spectacle.
- Convention terrasse :
 - Prix : Brantôme 35€ /m2 du 1/04 au 31/11 ; Thiviers 50€/m2
 - Appliquer une convention à tous les professionnels (sans débordements sur les façades voisines)
 - Lettre de demande de Gordélia pour utilisation de la terrasse
 - Envoyer une lettre de dénonciation de la convention actuelle et envoyer une lettre à tous les commerçants
 - Equipe de travail : Annick Dumont, Lionel Marjarie, Thierry de Beaumont, Objectif : Mi Novembre.
- Stationnement sur les pelouses : Lettre au propriétaire du Moulin pour arrêter de se garer sur l'herbe.
Prix des concessions au cimetière : Changement de 75€ à 300€ pour un emplacement simple et 450€ pour un emplacement double.
- Est il pertinent d'installer un paratonnerre sur l'église pour protéger le village ?
- Est il pertinent de clôturer les ateliers municipaux. Accord de faire l'étude.
- Adressage électronique : Lancer la démarche auprès de la Poste.

Fait à Saint Jean de Côte, le 17 septembre 2020

Le Maire,
Francis SEDAN